



## L'ANEV c'est :

- **Un réseau de plus de 500 élus viticoles**, dont des communes, intercommunalités, régions, départements et parlementaires répartis à travers toute la France. Grâce à sa composition hétéroclite et apaisante, l'ANEV fait circuler les informations viticoles, depuis les élus de terrain vers les parlementaires, et des parlementaires vers les élus de terrain.
- **Des actions aux niveaux local, national et européen, pour défendre la vigne et le vin** : mobilisation sur la thématique vin et santé publique, travail avec les organisations professionnelles de la filière vitivinicole (CNAOC, VINIGP, CCVF, VIF...), organisation de l'évènement annuel de débat sur la vigne et le vin *Les rencontres de la vigne et du vin*, délibérations de 1800 communes contre les droits de plantation, lancement du projet de « vigne-école », soutien à la reconnaissance patrimoniale du vin...
- **Une information régulière et pointue** :
  - o *La Feuille de Vigne*, une publication mensuelle, concentré d'actualités et d'informations législative et réglementaires autour de la vigne et du vin.
  - o « *Les rencontres de la vigne et du vin* », un évènement annuel de débat à Paris.
  - o L'Assemblée générale annuelle.
  - o La permanence à Paris.
- Une cotisation annuelle proportionnelle et adaptée en fonction de votre mandat, de la nature de votre collectivité ou du nombre d'habitants de votre commune.

## Structure et fonctionnement de l'ANEV :

- Un bureau composé de parlementaires et d'élus locaux, dont :
  - o La coprésidence, partagée entre une sénatrice et un député :
    - Nathalie Delattre, Sénatrice de la Gironde.
    - Philippe Huppé, Député de l'Hérault.
  - o Le Secrétaire général : Francis Fabre, Domazan (Gard)
  - o Le Trésorier : Max Feschet, Bouchet (Drôme)
- Plus de 500 adhérents dont :
  - o 400 communes et intercommunalités.
  - o Environ 100 parlementaires nationaux et européens.
  - o Environ 10 départements et régions.

Pour tout renseignement complémentaire, rendez-vous sur notre site internet : [www.elusduvin.org](http://www.elusduvin.org)  
ou contactez Roman Moret au 01 42 61 21 25 ou par mail à [roman.moret@elusduvin.org](mailto:roman.moret@elusduvin.org)



## **2018 : un nouveau souffle pour l'ANEV**

### ***Réorganisation***

- Désignation des coprésidents et recomposition du bureau
- Refonte des statuts de l'association

### ***Environnement et Viticulture***

- Etude des résultats de l'enquête « Comment concilier environnement et viticulture ? »
- Amélioration du vivre-ensemble dans les territoires viticoles, meilleure maîtrise de l'urbanisation des vignobles et meilleure protection/valorisation de nos terroirs

### ***Cuivre***

- Suivi du dossier sur le prolongement de l'homologation du cuivre à usage agricole
- Interpellation des membres du gouvernement concernés par le sujet

### ***Place du vin dans la société***

- Suite au courrier envoyé par l'ANEV au Président de la République sur le sujet, suivi de l'élaboration du plan de prévention par la filière
- Vigilance vis-à-vis d'éventuelles mesures anti-vin dans les prochains PLF et PLFSS

### ***Territoires viticoles***

- Renforcement des liens des élus des territoires viticoles membres de l'association



## Bulletin d'adhésion à l'ANEV

### Vous souhaitez adhérer au titre de :

Commune  Intercommunalité  Département  Régions   
 Parlementaire, conseiller général ou régional

NOM : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Population : ..... Superficie viticole : .....

Population viticole : .....

Tel : ..... Fax : .....

Mail : ..... Site : .....

### Renseignements personnels

NOM : ..... Prénom(s) : .....

Mandat : .....

Ville : ..... Profession : .....

Téléphone : ..... Tel mobile : .....

Mail : ..... Fax : .....

### Grille tarifaire :

- Régions : 3200 €
- Départements : 2400 €
- Parlementaires, Conseillers départementaux et régionaux : 50 €
- Communes et EPCI :
  - Moins de 500 habitants : 50 €
  - De 500 à 1000 habitants : 80 €
  - De 1000 à 5000 habitants : 160 €
  - De 5000 à 20 000 habitants : 320 €
  - Plus de 20 000 : 800 €
  -

### **Pour adhérer à l'ANEV :**

Merci de renvoyer ce bulletin d'adhésion accompagné d'un chèque à l'ordre de l'ANEV à :

**Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin**  
**12 rue Sainte Anne**  
**75001 PARIS**

Vous pouvez également effectuer le paiement par virement sur le compte ci-dessous.

### **RIB ANEV :**

Code banque	Code Agence	Numéro de compte	Clé RIB	Agence
30004	01066	00010046468	20	BNP Paribas Bollene
IBAN	FR76 3000 4010 6600 0100 4646 820	BIC	BNPAPFRPPAVI	

**N° SIRET ANEV : 428 920 128 00017**

Pour tout renseignement complémentaire, rendez-vous sur notre site internet : [www.elusduvin.org](http://www.elusduvin.org)  
 ou contactez Roman Moret au 01 42 61 21 25 ou par mail à [roman.moret@elusduvin.org](mailto:roman.moret@elusduvin.org)